

**SERVICE DE RÉHABILITATION PSYCHIATRIQUE**  
Service national

<b>Typologie</b> <i>Loi hospitalière modifiée</i> 08.03.2018 Art.5	Service de moyen séjour Service national qui peut constituer un établissement hospitalier spécialisé				
<b>Définition</b> <i>Loi hospitalière modifiée</i> 08.03.2018 Annexe 2	Un service assurant la récupération optimale des performances fonctionnelles, la meilleure autonomie et qualité de vie des personnes atteintes de troubles mentaux ou de problèmes liés à l'abus de substances dans une approche pluridisciplinaire. Le service de réhabilitation psychiatrique travaille en lien fonctionnel avec les services de psychiatrie du pays. L'établissement public établit une convention avec les centres hospitaliers, précisant les critères et les modalités de transfert des patients. L'offre de soins disponible doit couvrir les besoins psychiques, sociaux, éducatifs et thérapeutiques de la population ciblée. En outre, le service dispose de liens fonctionnels avec le secteur extrahospitalier. Pour chaque patient, il réalise un bilan interdisciplinaire d'admission, un programme individualisé de rééducation et une réévaluation hebdomadaire interdisciplinaire. Le service comprend une unité de psychiatrie socio-judiciaire implantée sur le site du Centre pénitentiaire de Luxembourg.				
<b>Niveau national</b>		<b>Planification<sup>1</sup></b> <i>Loi hospitalière modifiée</i> 08.03.2018 Annexe 2	<b>Autorisations</b> <i>depuis le 01.01.2024</i>	<b>Situation au 01.07.2025</b>	<b>Autorisations</b> <i>À partir du 01.01.2026 et jusqu'au</i> 31.12.2030
<b>→ CHNP-Ettelbruck</b>	Services Antennes	1 service /	1 service 3 antennes	1 service 3 antennes	1 service 3 antennes
	Nombre de lits du service national	30 lits minimum 180 lits maximum	<b>180 lits dont</b> - Service : CHNP-Rehaklinik (site Ettelbruck) : 110 lits - Antennes : - Centre thérapeutique Manternach : 25 lits - Centre thérapeutique Useldange : 29 lits - Centre thérapeutique Putscheid : 16 lits  <b>et 60 lits HDJ :</b> - Rehaklinik (site Ettelbruck) : 30 lits HDJ dont 15 lits HDJ « stupéfiants » - Clinique de l'attention (site Ettelbruck) : 15 lits - Centre Äddi-C : 15 lits HDJ	<b>180 lits dont</b> - Service : CHNP-Rehaklinik (site Ettelbruck) : 110 lits - Antennes : - Centre thérapeutique Manternach : 25 lits - Centre thérapeutique Useldange : 29 lits - Centre thérapeutique Putscheid : 16 lits  <b>et 60 lits HDJ :</b> - Rehaklinik (site Ettelbruck) : 30 lits HDJ dont 15 lits HDJ « stupéfiants » - Clinique de l'attention (site Ettelbruck) : 15 lits - Centre Äddi-C : 15 lits HDJ	<b>180 lits dont</b> - Service : CHNP-Rehaklinik (site Ettelbruck) : 110 lits - Antennes : - Centre thérapeutique Manternach : 25 lits - Centre thérapeutique Useldange : 29 lits - Centre thérapeutique Putscheid : 16 lits  <b>et 60 lits HDJ :</b> - Rehaklinik (site Ettelbruck) : 30 lits HDJ dont 15 lits HDJ « stupéfiants » - Clinique de l'attention (site Ettelbruck) : 15 lits - Centre Äddi-C : 15 lits HDJ

<sup>1</sup>La loi du 19 décembre 2025 modifie l'annexe 2 de la loi hospitalière de 2018 et porte le nombre maximal national de lits de 180 à 240 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.